



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/676

2 juin 2005

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

558ème séance plénière

PC Journal No 558, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 676
DATES ET THEME DE LA DEUXIEME REUNION DE L'OSCE
D'EXPERTS DE POLICE

Le Conseil permanent,

Agissant conformément au paragraphe 4 de la Décision No 9 de la Réunion du Conseil ministériel de Bucarest du 4 décembre 2001,

Rappelant la Décision No 12/04 du Conseil ministériel de Sofia, la Décision No 4/03 du Conseil ministériel de Maastricht, la Décision No 6 du Conseil ministériel de Porto et la Décision No 5 du Conseil ministériel de Bucarest dans son souci de promouvoir la tolérance et de lutter contre les discriminations,

Décide que :

- La deuxième Réunion de l'OSCE d'experts de police se tiendra à Vienne les 12 et 13 septembre 2005 ;
- La réunion aura pour thème et mettra l'accent sur le renforcement de l'efficacité de la force publique en matière de prévention et de lutte contre les crimes de haine ;
- La réunion sera organisée conformément à l'ordre du jour et aux modalités figurant dans les annexes à la présente décision.

ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIEME REUNION DE L'OSCE D'EXPERTS DE POLICE

Renforcement de l'efficacité de la force publique en matière de prévention et de lutte contre les crimes de haine

(12 et 13 septembre 2005)

Hofburg, Vienne

Président : Richard Monk, Conseiller principal du Secrétaire général de l'OSCE pour les questions de police, chef de l'Unité pour les questions stratégiques de police de l'OSCE

Modérateur : Karl-Åke Pettersson, Administrateur chargé des questions de police (Police en uniforme et appui)/chef adjoint de l'Unité pour les questions stratégiques de police

Lundi 12 septembre 2005

- | | |
|-------------------|---|
| 9 h 30 – 9 h 45 | Séance d'ouverture |
| | Allocutions liminaires |
| | Représentant de la présidence de l'OSCE
Représentant du Secrétaire général de l'OSCE |
| | Observations liminaires du Président et du modérateur |
| 9 h 45 – 10 h 30 | Séance 1 : Le rôle de l'OSCE dans la lutte contre les discriminations et la promotion de la tolérance |
| 10 h 30 – 11 h 15 | Séance 2 : Vue d'ensemble des crimes de haine et rapport sur le Programme du BIDDH sur la formation aux crimes de haine des agents de la force publique |
| 11 h 15 – 11 h 30 | Pause café |
| 11 h 30 – 12 h 30 | Séance 3 : Prévenir et lutter contre les crimes de haine antisémites |
| 12 h 30 – 14 h 30 | Pause déjeuner |
| 14 h 30 – 15 h 30 | Séance 4 : Prévenir et lutter contre les crimes de haine à l'encontre des musulmans |

15 h 30 – 16 heures	Pause café
16 heures - 17 heures	Séance 5 : Prévenir et lutter contre les crimes de haine à l'encontre des chrétiens et des personnes d'autres confessions
17 heures	Clôture

Mardi 13 septembre 2005

9 h 30 – 10 h 30	Séance 6 : Prévenir et lutter contre les crimes de haine à l'encontre des minorités nationales, ethniques ou linguistiques
10 h 30 – 11 h 30	Séance 7 : Prévenir et lutter contre les crimes de haine à l'encontre des Roms et des Sintis
11 h 30 – 11 h 45	Pause café
11 h 45 – 12 h 30	Séance 8 : Prévenir et lutter contre les crimes de haine à l'encontre des personnes appartenant à des groupes vulnérables
12 h 30 – 14 h 30	Pause déjeuner
14 h 30 – 15 h 30	Séance 9 : Débat et communication des résultats
15 h 30 – 16 heures	Pause café
16 heures – 17 heures	Séance plénière de clôture : récapitulation et conclusions
Modérateur :	Richard Monk, Conseiller principal du Secrétaire général de l'OSCE pour les questions de police
	Commentaires des participants
	Clôture

**MODALITES D'ORGANISATION
DE LA DEUXIEME REUNION DE L'OSCE D'EXPERTS DE POLICE
RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE LA FORCE PUBLIQUE
EN MATIERE DE PREVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LES CRIMES DE HAINE**

(12 et 13 septembre 2005)

Hofburg, Vienne

But de la réunion

Conformément à la Décision No 9 de Bucarest concernant les activités relatives à la police, la réunion permettra d'accroître et de promouvoir l'échange d'informations sur les méthodes d'enquête policière et les mesures nécessaires pour faire face au problème des crimes de haine.

Le thème proposé sera examiné pendant deux jours. La réunion permettra aux professionnels d'échanger des informations avec leurs homologues et les organisations internationales de police criminelle ainsi que les organisations régionales et internationales actives en matière de lutte contre les crimes de haine ; elle contribuera aussi, par une approche pratique, à une meilleure compréhension du sujet. Deux ou trois orateurs principaux par séance fixeront le cadre de la discussion et animeront les débats.

La réunion se fondera également sur les recommandations et les positions adoptées lors de la réunion de l'OSCE organisée à Vienne les 9 et 10 octobre 2002 à laquelle ont participé des experts en matière de police et de maintien de l'ordre (SEC.GAL/196/02/Rev.1).

Un rapport détaillé de la réunion sera présenté au Conseil permanent par le Conseiller principal pour les questions de police.

Langues

L'interprétation sera assurée dans les six langues de travail de l'OSCE.

Participation

Participeront à cette réunion des experts de police des Etats participants de l'OSCE ainsi que d'autres experts et représentants des organisations régionales et internationales ci-après : Nations Unies, Conseil de l'Europe, Interpol, Europol, Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, Association internationale des chefs de police, Centre régional de l'Initiative de coopération en Europe du Sud-Est (SECI) sur la lutte contre la criminalité transfrontière, Communauté des Etats indépendants et Organisation du Traité de sécurité

collective. D'autres organisations internationales et régionales compétentes pourront être invitées.

Les experts de police des partenaires pour la coopération et des partenaires méditerranéens pour la coopération sont invités à assister à la réunion et à y apporter leur contribution concernant leur coopération et leurs liens avec l'OSCE.

Cette réunion vise à établir une discussion libre entre professionnels sur les moyens de renforcer l'efficacité de la force publique en matière de prévention et de lutte contre les crimes de haine. A cet effet, il n'est pas prévu d'interventions officielles sous la forme de déclarations préparées à l'avance. Celles-ci ou d'autres documents écrits peuvent être présentés au préalable pour diffusion par les Services de conférence de l'OSCE, mais ne peuvent malheureusement pas être traduits dans toutes les langues de l'Organisation.

Organisation

L'inscription pour la réunion est possible dès 8 h 30 le lundi 12 septembre 2005 au premier étage, entrée Heldenplatz.